

Les violences sexistes et sexuelles ne se bornent pas à la sphère privée comme le montre la Défenseure des droits :

1 femme sur 5 affirme avoir vécu des situations de violences au travail et seulement 5 % des femmes portent plainte pour dénoncer des violences qui ont lieu dans la sphère professionnelle.

Ces violences qui comprennent les insultes, les discriminations, le harcèlement, les menaces, le chantage, mais aussi les agressions physiques et sexuelles, doivent cesser.

Pour SUD éducation 93, ces violences sexistes et sexuelles ne concernent pas seulement les femmes mais également les personnes LGBTI+, y compris les personnes trans et non binaires.



Contre les violences sexistes et

Tou·tes en lutte le 25 novembre !

1. Une actualité alarmante pour les droits des femmes et des personnes LGBTI+
2. Les violences sexistes et sexuelles au travail doivent cesser !
3. Nos outils pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail
4. Gagnons des moyens pour protéger nos élèves contre les violences sexistes, sexuelles et LGBTI+phobes
5. Nos revendications pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles et LGBTI+phobes dans l'Éducation nationale

Manifestation le 25 / 11 – 14h à Nation



Une actualité alarmante pour les droits des femmes et des personnes LGBTI+

L' IVG : un droit fondamental en danger !

Plusieurs années après #Meetoo, nous continuons de faire face à une offensive historique et mondiale contre le droit des femmes et des personnes LGBTQIA+ à disposer de leur corps.

En témoigne l'abrogation de l'arrêt Roe vs. Wade aux Etats-Unis l'an passé ainsi que l'incapacité du gouvernement français à avancer sur l'inscription de l'IVG dans la Constitution. Le président a annoncé fin octobre un projet de loi qui reprendrait le contenu de la loi constitutionnelle visant à protéger et garantir le droit fondamental à l'interruption de grossesse ; nous attendons de voir ce qui en sortira vraiment.

D'autant plus que la montée des extrêmes-droites est un danger pour ce droit fondamental : ainsi une proposition de résolution visant à faire de 2024 « une année dédiée à la relance de la natalité française » a été enregistrée par l'Assemblée nationale. Il faut donc rester vigilan-t-es et contrer ces man-

-œuvres qui visent à cantonner les femmes à une fonction procréatrice et au service de leur famille.

Nous rappelons que, dans le monde, une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin. En France, malgré l'allongement du délai à 14 semaines avec la loi du 2 mars 2022, ce droit est malmené. Des femmes n'y ont plus accès, car les moyens alloués aux hôpitaux et centres IVG ne cessent de diminuer. De plus, de nombreux gynécologues refusent de pratiquer cet acte, en invoquant la clause de conscience instaurée par la loi de 1975 dont nous demandons la suppression.

Des campagnes d'information, de même qu'une éducation aux sexualités, sont nécessaires pour lutter contre la culpabilisation et la désinformation et garantir un droit effectif des femmes à disposer de leur corps.

Tenues vestimentaires à l'école : des violences sexistes et islamophobes !

Les filles et les femmes musulmanes subissent, en plus des violences déjà citées, des violences sexistes spécifiques. En effet, qu'il s'agisse de l'interdiction du port du voile pour les mères d'élèves accompagnant des sorties scolaires ou de la traque de bandeaux et des jupes longues des jeunes filles présumées musulmanes dans les établissements scolaires, ces actes islamophobes concernant la tenue vestimentaire visent essentiellement les femmes.

La note de service de rentrée sur les abayas ne fait qu'accentuer la stigmatisation des élèves (supposées) musulmanes et participe de

l'islamophobie ambiante. Pire, elle risque d'augmenter le nombre de procédures disciplinaires envers ces jeunes filles. Cela va également dans le sens d'une communication toujours plus nauséabonde sur le nombre de prétendues « atteintes à la laïcité », alimentant les propos d'extrême-droite et les relents coloniaux.

Beaucoup de femmes et de jeunes filles se trouvent donc à l'intersection de discriminations sexistes et islamophobes qui les stigmatisent et tendent ainsi à les exclure du système éducatif.

2.

Les violences sexistes et sexuelles au travail doivent cesser !

L'employeur doit respecter la circulaire du 9 mars 2018 !

Aujourd'hui dans l'Éducation nationale, on peut harceler ou agresser sexuellement en toute impunité. Pourtant la circulaire du 9 mars 2018, qui prévoit la protection des victimes de violences sexistes et/ou sexuelles dans la Fonction publique, existe.

Elle dégage trois axes : la prévention, le traitement des violences et enfin les sanctions pour leurs auteurs (il s'agit de façon écrasante d'hommes qui sont incriminés.

Lorsque plusieurs enseignantes d'un collège du département dénoncent à leur hiérarchie les faits de harcèlement sexiste et sexuel dont elles ont été victimes, elles doivent mener un véritable parcours des combattantes pour se faire entendre.

Si l'auteur des faits de harcèlement a finalement été condamné par le tribunal judiciaire de Bobigny, **le rectorat de Créteil a non seulement failli à son devoir de protection des victimes, mais il a remis en question leur parole lors de l'enquête administrative et a en plus entravé les procédures.**

Cette circulaire n'est pas appliquée : les collègues qui ont dénoncé les violences subies n'ont bénéficié ni de protection ni d'accompagnement convenables. Pourtant l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agent-es sur leurs lieux de travail !

Les violences institutionnelles viennent souvent s'additionner à celles vécues sur le lieu de travail.

Harcèlement sexuel dans un collège du 93 : Le Recteur savait, il n'a rien fait !

Il ne s'agit pas d'un cas isolé, et il devient plus qu'urgent que l'Académie de Créteil - qui accueille de nombreux-ses collègues néo titulaires - et plus largement l'Éducation nationale se saisissent du problème des violences sexistes et sexuelles au travail en se dotant de véritables outils de prévention et de protection des victimes.

3.

Violences sexistes, sexuelles et LGBTI+phobes : Gagnons des moyens pour protéger nos élèves !

Luttons contre les violences LGBTI+phobes à l'école !



transphobes, l'Éducation nationale doit mettre en place une politique ambitieuse de prévention et d'accompagnement des élèves trans, en mettant en place des actions de prévention auprès des élèves et la formation systématique des personnels.

Les discriminations LGBTI+phobes peuvent prendre de multiples formes. Certaines sont communes aux autres victimes de l'hétéronormativité : violence verbale (insultes, propos déplacés), physique, et sexuelle, harcèlement, ostracisation.

D'autres sont spécifiques aux personnes trans : violence symbolique par l'utilisation délibérée du prénom d'état civil et du pronom correspondant au genre assigné à la naissance, par les pairs et la hiérarchie, au quotidien, sur les documents officiels et lors des examens...

Il faut rappeler que les jeunes LGBTI+ ont plus de risque de faire une tentative de suicide ou de se suicider que les jeunes hétérosexuel·les ou cis. Ainsi, selon une étude du CRIPS, 34% des jeunes trans interrogé·es ont fait une tentative de suicide et 67% en ont eu l'idée.

SUD éducation 93 exige le respect par les personnels du prénom et pronom choisis par les élèves trans.

Par ailleurs, SUD éducation 93 dénonce l'existence de partenariats de la DSDEN et du rectorat avec des associations qui portent auprès des élèves des discours transphobes.

Violences sexistes et sexuelles sur mineur·es : L'Éducation nationale doit réagir !

Le système de domination patriarcal entraîne également d'autres victimes :

En France, un·e enfant sur 10 est victime d'inceste selon une enquête d'Ipsos.

Au primaire, c'est en moyenne 1 enfant par classe, au secondaire 2 ou 3.

Au sein même du système scolaire, les enfants ne sont pas épargnés par les violences sexistes et sexuelles. Qu'elles soient perpétrées par d'autres élèves ou par des adultes, ces violences sont souvent étouffées et les victimes rarement protégées.

Récemment, un enseignant du 93 a été condamné pour atteinte sexuelle sur mineure. La victime et les syndicats ont alerté la hiérarchie ; pourtant, il a fallu attendre 1 an pour que l'enseignant soit suspendu.

Il faut en finir avec cette administration qui ne se mouille pas tant que la justice n'a pas rendu ses conclusions !

Encore une fois, la circulaire du 9 mars 2018 n'est pas respectée : la suspension préventive devrait être appliquée systématiquement pour protéger les victimes !

Face à ces constats alarmants, l'Éducation nationale ne se donne toujours pas les moyens nécessaires : ni pour la prévention, ni pour l'accueil de la parole des victimes, ni pour leur protection et leur accompagnement.

Cette situation catastrophique est amplifiée par le manque criant de personnels médico-sociaux et par le manque de formation de l'ensemble des personnels.

SUD éducation 93 refuse de se contenter d'actions d'affichages (semaines, thématiques, concours), qui ne sont que des cache-misères quand rien n'est mis en place pour protéger nos élèves à l'intérieur comme à l'extérieur de nos établissements.

Que faire si un·e élève se confie ?

Accueillir sa parole :

**« Je te crois »,
« Il n'avait pas le droit »,
« C'est la loi ».**

Noter le plus précisément ses paroles.

Si l'enfant est en danger immédiat, il faut faire un signalement le jour même au Procureur de la République. Il ne s'agit pas de donner son avis sur les propos mais de les rapporter.

Notre direction et le pôle médico-social peuvent nous aider à rédiger le signalement, **mais leur accord n'est pas nécessaire.**

Pour rappel, la loi nous oblige à signaler ces faits (article 40 du code de procédure pénale).

Le 119 et le CFCV peuvent également nous conseiller.

4.

Nos outils pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail

**dans les établissements
consacrées à la lutte contre les
violences sexistes et sexuelles.**

**Retrouve notre fiche pratique pour
animer une HIS dans ton
établissement ou ton école !**



**de violences sexistes et
sexuelles : c'est indispensable,
car trop souvent l'employeur
refuse de prendre ces
responsabilités et d'appliquer la
loi !**

**Des outils pour
lutter contre les
stéréotypes de genre, les
violences et les
inégalités de genre, mais
aussi pour construire une
pédagogie antisexiste**

**Si tu es victime ou témoin de
violences sexistes et sexuelles
sur ton lieu de travail,
et que tu souhaites être
accompagné·e syndicalement,
contacte SUD éducation 93.**



☎ 01.55.84.41.26
06.88.66.47.23

✉
contact@sudeducation93.org

📍 9 - 11 rue Génin, 93200 -
Saint-Denis,
Métro Porte de Paris (Ligne 13)

5.

Nos revendications pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles et LGBTI+phobes

Cela fait des années que nous le demandons. Une cellule d'écoute académique a été mise en place, mais elle ne traite pas seulement des violences sexistes et sexuelles. Les écoutant-es du rectorat ne sont pas toujours formées sur ces questions, ce qui est un frein à une écoute et un accompagnement adapté-es. Les groupes de travail ne nomment d'ailleurs pas les Violences Sexistes et Sexuelles en tant que telles, mais les englobe dans un cadre plus vaste, renommé VDHA (Violence, Discrimination, Harcèlement, Agissements sexistes).

Ne pas se donner les moyens de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, c'est une mise en danger de nos élèves et des personnels, c'est participer au système patriarcal, et permettre que ces violences se perpétuent.

Les violences sexuelles et sexistes fonctionnent ensemble, on observe un continuum de la violence : c'est parce qu'il y a un sexisme ordinaire qui est toléré dans notre société que des violences plus graves sont commises.



Toutes nos revendications
féministes

Toutes nos revendications
LGBTI+



SUD éducation, syndicat de transformation sociale, fait de la lutte contre les violences sexistes et LGBTI+phobes une priorité.

SUD éducation revendique :



Des campagnes de prévention auprès des personnels et des élèves



Des formations assurées par l'AVFT (Association contre les Violences faites aux Femmes au Travail) pour les équipes qui en ressentent le besoin et des moyens, du temps, de la formation et des personnels pour une éducation aux sexualités au delà des 3 séances annuelles



Des mesures de protection des agent·es et des élèves qui dénoncent les violences sexistes, sexuelles et LGBTI+phobes ; une cellule d'écoute effective gérée par des personnels formés, et une communication d'ampleur quant à l'existence de cette cellule auprès de l'ensemble des personnels



L'élaboration de matériel pédagogique spécifique sur les questions du sexisme et des LGBTI+phobes



Des créations de postes suffisantes pour que chaque circonscription et chaque établissement soit doté de postes de médecins et/ou d'infirmier·es à temps plein et/ou d'assistant·es de services sociaux



La création d'un poste de référent·e "violences sexistes, sexuelles et LGBTI+phobes" au sein du service des ressources humaines du rectorat afin d'éviter que les signalements de violences ne restent des semaines sinon des mois sans réponse